

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an...\$1.00 Six mois...50 Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle. Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à L'IMPARTIAL, Tignish, Ile du Prince Édouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 28 Fév., 1907.

Nous sommes Reconnaisants

Les lignes suivantes, dues à la plume de M. Henri-Albert Roy, publiées dans le "Semeur" bulletin de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, journal de Montréal, nous causent un vif plaisir.

M. Roy apprécie les efforts que nous faisons pour les nôtres; il constate le fait que nous faisons un sacrifice plus que l'ordinaire afin de donner à nos Acadiens, un défenseur de leurs droits.

Pour toutes ses bonnes paroles nous l'en remercions sincèrement. Des appréciations comme nous en donne M. Roy et le Semeur nous font croire que notre oeuvre n'est pas sans profit.

"Les Acadiens possèdent un journal français hebdomadaire L'IMPARTIAL, publié à Tignish. Cette vaillante feuille, dont les finances sont peut être précaires, défend les intérêts des Acadiens, depuis quatorze ans. Elle mérite de grands éloges. Aux avant-postes, elle vit de sacrifices et de dévouement. A ceux qui sont tentés de croire que tout journal français en Amérique s'inspire de la libre-pensée d'outre-mer, je dirai que le contraire est vrai, et que L'IMPARTIAL entre autres est franchement religieux. La rédaction en pourrait être comparée à plusieurs périodiques mieux favorisés. J'avoue que je ne le parcourrais jamais sans émotion, parce que, dans la mesure de leurs moyens, ceux qui tiennent la plume font plus que l'ordinaire. M. et Mme Buote en sont les principaux collaborateurs. On ne saurait trop engager les Acadiens et leurs amis soit à s'y abonner, soit à y écrire. Il y a là une question de patriotisme pratique. Au journal revient la tâche de défendre les œuvres.

Depuis treize ans, les instituteurs et les institutrices ont leur convention annuelle. La dernière en réunissait soixante: la langue française qu'on enseigne de son mieux et qu'on maintient de tous ses efforts est la préoccupation principale. On parle de fonder un collège acadien. Je ne sais si le projet est prématuré, s'il n'offre pas encore des difficultés quasi insurmontables; en tout cas, l'idée de l'entreprise révèle un esprit combatif. Les races qui ont foi dans l'avenir ne meurent pas. Pourquoi un des cercles de l'Association ne prendrait-il pas l'initiative de se mettre en rapport avec l'un des instituteurs et d'entreprendre là-bas une propagande de livres, de brochures et de tracts? Quand bien même il ne réussirait qu'à fonder une bibliothèque scolaire, ce serait déjà beaucoup. Qui sait? parmi les enfants insulaires, peut-être s'en trouve-t-il un qui fera parler de lui plus tard? L'argent fait défaut? Que les jeunes

gens commencent par les plaquettes de Paillart: elles coûtent deux sous et traitent de religion. Qu'ils achètent celles de Gautier; sur les quatre cents publiées, on peut faire un choix excellent de bluettes littéraires: encore à deux sous. S'ils sollicitent ici et là des livres canadiens, ils préparent un envoi qu'ils expédieront au printemps par le Campana. Quel cercle de Montréal va tenter l'entreprise?"

HENRI ALBERT ROY

LE PROCES THAW

Le procès Thaw passionne les esprits, non seulement à New York, où le procès a lieu, mais dans toutes les parties des Etats-Unis, même ici.

Il est regrettable de voir les journaux quotidiens de cette province mettre au grand jour tous les faits de ce procès sale et dégoûtant.

Que ces saletés restent dans leur pays d'origine, mais de grâce ne les importons pas chez nous.

Les journaux qui publient de telles saletés sont ni plus ni moins que des feuilles jaunes; journaux à sensation; journaux que les catholiques ne devraient pas lire; journaux que les autorités devraient répudier.

La soif de la littérature à sensation augmente de jour en jour, que la feuille jaune a fait naître chez les jeunes gens surtout.

Tenons nous à l'écart de ces saletés en évitant ces feuilles jaunes, comme la peste.

Si les journaux quotidiens de cette province n'ont rien de mieux à offrir: à leurs lecteurs que les saletés du procès Thaw, tâchons de les laisser de côté.

Il y a-t-il un père de famille qui voudrait voir ses enfants lire ces journaux, dans les colonnes desquels ce sale procès occupe les positions prédominantes, avec illustrations de la prostituée, femme de Thaw. Nous avons souvent parlé, dans nos colonnes, du danger qu'il y a dans la lecture immorale, comme on en sert depuis que le procès Thaw est commencé, mais il paraît qu'on préfère laisser les choses comme elles le sont, de peur de froisser un ami, une personne favorite, etc.

C'est de la lâcheté de la part de ceux qui ont le pouvoir et qui ne s'en servent pas.

Les coupables ne pourront jamais réparer le tort déjà causé par les sales descriptions d'un procès où la plus grande immoralité règne en maîtresse.

LA POPULATION CATHOLIQUE DE CETTE PROVINCE

D'après le dernier recensement de cette province, nous trouvons, sur une population de 103,259, 45,796 catholiques, divisés comme suit: Acadiens 13,862; Irlandais, 21,992; autres catholiques, 9,942.

Dans la dernière décade il y a eu une diminution de 5,819 sur la population totale. La population catholique a perdu 2,041, soit environ la moitié du déficit total. La population acadienne, au contraire, est en progrès, car en 1891 les acadiens étaient au nombre de 11,847 et aujourd'hui ils sont au nombre de 13,862, soit un gain de 2,015.

La population acadienne du diocèse de Charlottetown est de 19,187, y compris les 5,325 acadiens des Iles de la Madeleine.

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE LONGFELLOW

Hier était le centième anniversaire de la naissance de Longfellow, le poète immortel, poète vibrant d'émotion. Longfellow est bien le poète des cœurs purs et des âmes tendres.

C'est à propos des malheurs acadiens que Longfellow, d'un vers a peint toute l'histoire des exilés: "Leur vie est écrite sur les pierres des tombeaux".

La succursale La Tour de la société l'Assomption de Moncton, célébrait ce jour par des manifestations d'amour pour le poète américain.

Chaque acadien doit un souvenir au poète immortel Longfellow, qui

a peint les malheurs des acadiens avec mélancolie et vérité.

Qui n'a pas lu les amours d'Evangeline et de l'infortuné Gabriel?

"Comme le disait notre estimable correspondant X. Vannier, dans son article intitulé, Evangeline:

Tant qu'il y aura des artistes pour sentir la nature, des jeunes cœurs à rêver la poésie, des âmes fortes pour pratiquer la vertu, Evangeline vivra. Et si les vers de Longfellow cessaient d'émouvoir ces âmes d'élite, il y aura toujours les Acadiens dont les espérances restent nuancées des mélancoliques souvenirs racontés dans Evangeline."

NOS DEPUTES ET LE TUNNEL

Le correspondant de la Presse de Montréal écrit à son journal, en date du 19, ce qui suit:

"Ottawa, 19. — J'aime mieux les lundis de Sainte-Beuve que ceux des députés de l'Ile du Prince Édouard. Il est vrai que le débat soulevé hier par les députés de l'Ile ne l'a que pas d'intérêt. Ils ont plaidé en faveur du projet qu'ils caressent depuis longtemps, celui de la construction d'un tunnel pour relier l'Ile à la terre ferme. Les députés de l'Ile sont munis de plans et d'estimés concernant le goût probable de ses travaux. Ils prétendent que tout ne coûterait pas plus que dix millions de piastres, mais le ministre de la marine et des pêcheries a cité quelques extraits de rapports faits par les ingénieurs du gouvernement établissant que le tunnel projeté ne coûterait pas moins de quinze millions de piastres, sans compter les nombreux risques à courir dans une entreprise aussi considérable.

MM. Marti, Lefurgey et McLean, trois bons députés toriens de l'Ile, ont fait des représentations au gouvernement disant que celui-ci devrait rendre justice aux habitants de la province de l'Ile du Prince Édouard.

Le débat d'hier sur le tunnel n'a apporté rien de nouveau à la question qui est soulevée avec vigueur chaque année par les représentants de la petite province isolée pour ne pas dire perdue, dans les eaux du golfe Saint-Laurent. Tout les ministres n'étaient pas à leur siège, et je dirai même que lorsqu'une partie de la députation s'aperçut que le débat sur cette question devrait se prolonger, elle s'occupa d'autre chose."

Nos lecteurs peuvent voir par cette correspondance, l'intérêt que les députés des autres provinces portent à la province de l'Ile du Prince Édouard.

Pendant que nos députés demandent au gouvernement de nous donner justice, nos ministres s'occupent d'autres choses.

Pourrions nous obtenir quelque satisfaction avec de pareille indifférence?

N'avons nous pas assez souffert sans qu'on nous traite avec mépris?

Allons-nous continuer à nous laisser traiter de la sorte?

Sommes nous pas un peuple à qui le gouvernement fédéral doit des obligations, autant comme il en doit aux autres provinces?

Qu'allons-nous faire?

Le seul moyen c'est de montrer notre indépendance; et proclamons notre indignation contre la honteuse manière dont nous traitent les ministres à Ottawa.

Séparons nous d'un gouvernement qui ne veut pas même écouter nos députés lorsque ces derniers demandent nos droits.

Séparons nous des liens de confédération qui nous tiennent esclaves et proclamons bien haut que nous nous séparons parce que le gouvernement fédéral ne veut pas nous donner ce qu'il nous a promis lorsque nous sommes entrés en confédération.

LE PAPE ET LA MIKADO

Rome, 19. — On parle beaucoup, dans les cercles catholiques, du fait que le gouvernement japonais a pratiquement tenu toutes les promesses faites à Mg: William O'Connor, de Boston, lorsque Sa Grandeur a été envoyée auprès du Mikado, comme représentant spécial du Pape.

Mgr O'Connor avait demandé la construction d'une église dans la capitale du Japon, et on dit que les

M. BRIAND EST VAINQUEUR

Il condamne violemment l'intolérance de l'extrême gauche, "Les églises catholiques doivent rester aux catholiques," déclare-t-il, M. Clemenceau fait triste figure et ne monte pas à la tribune. La formule de contract sera rédigée sous peu

Paris, 19.—Par une majorité de 351 voix, la chambre des députés n'a pas seulement exprimé sa confiance dans le gouvernement et l'a autorisé à conclure des négociations pour la location des églises aux prêtres, mais a acclamé dans une tempête d'applaudissements le remarquable discours de M. Briand, dans lequel il a violemment censuré l'extrême gauche pour son intolérance.

Le ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il était indigne de la part de républicains voire même de libras-penseurs, de ne pas respecter la foi de millions de leurs concitoyens. L'objet de la séparation, a-t-il dit, était le dépouillement non la persécution. La liberté du culte, soit catholique, protestant ou juif, doit être respectée. L'Eglise Catholique n'est pas comme une autre secte. Le gouvernement a cru bon de confisquer les églises, séminaires et presbytères qu'elle pouvait avoir en sa possession actuellement, mais cela ne doit pas l'autoriser à ne pas reconnaître le droit des catholiques de pratiquer leur culte et le gouvernement doit en conséquence laisser les églises ouvertes à l'usage des catholiques seuls et pour personne d'autres.

Lorsque M. Briand eut terminé son discours, la question était clairement exposée. Les partisans de M. Combes, délaissés et abandonnés à eux-mêmes, étaient littérale-

ment anéantis.

Le premier ministre Clemenceau avait plutôt le visage long aujourd'hui, et bieu qu'il approuvât tout ce que M. Briand disait, il n'est pas monté à la tribune et la direction de la question religieuse est passée aux mains de son subordonné.

Dans son discours, M. Briand a déclaré que la loi du 2 janvier s'adressait à des contrats d'occupation et qu'en conséquence le gouvernement ne dépassait pas ses pouvoirs. Il n'a pas divulgué le texte de la formule de contrat, laissant ainsi la latitude de faire disparaître les obstacles qui pourraient surgir plus tard.

Il a annoncé cependant, que le gouvernement insérerait une clause qui empêchera les prêtres étrangers ou les membres des organisations religieuses non reconnues en France, de devenir parties contractantes.

Il a de plus déclaré que le gouvernement ne pouvait forcer les maires, qui ont le droit de faire n'importe quel contrat pourvu qu'il soit légal, mais s'ils refusaient de passer les baux pour la location des églises, le gouvernement se verrait forcé de tenir les églises ouvertes, mais aux frais des communes.

On dit ce soir que la formule de bail pour la location des églises sera bientôt rédigée, et que la phase la plus aigüe de la question religieuse touche à sa fin.

Cela ne veut pas dire que nous ne sympathisons pas avec la petite province dont les ressources ni le territoire restreint ne se prêtent à une augmentation considérable de la population. Nous concevons le regret qu'elle peut en ressentir et nous apprécions le sentiment qui lui fait craindre une perte complète de toute influence dans les conseils de la nation, lors que les nouvelles provinces de l'Ouest auront pris leur développement.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

L'ILE DU PRINCE EDOUARD

Le principe de la représentation proportionnelle à la population, au parlement canadien, a été affirmé une fois de plus, à la Chambre des Communes, lors de la discussion, qui s'est faite, lundi, sur le cas de la province de l'Ile du Prince Édouard.

Cette province, en faisant son entrée dans la Confédération en 1873 a accepté en parfaite connaissance de cause ce principe qui avait été établi en 1867, et qui avait déjà fonctionné à la suite du recensement de 1871.

Elle ne peut donc plaider ignorance ni surprise. Sa propre représentation fut alors fixée par le chiffre de sa population divisé par le quotient donné par la division de la population de Québec par 65.

Il est essentiel à la paix et à l'harmonie des populations de diverses origines au Canada que ce principe soit maintenu dans toute son intégrité.

Cela ne veut pas dire que nous ne sympathisons pas avec la petite province dont les ressources ni le territoire restreint ne se prêtent à une augmentation considérable de la population. Nous concevons le regret qu'elle peut en ressentir et nous apprécions le sentiment qui lui fait craindre une perte complète de toute influence dans les conseils de la nation, lors que les nouvelles provinces de l'Ouest auront pris leur développement.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

Et nous ne voyons à la perspective d'effacement qui menace l'Ile du Prince Édouard qu'un remède, au quel nous sommes sous l'impression que l'on finira par avoir recours: la fusion en une seule grande province des trois provinces maritimes actuelles.—Le Canada.

Mais il n'y a malheureusement pas de place pour le sentiment dans le règlement de cette question; et la province de Québec dont la représentation est fixée d'une manière invariable au chiffre 65 députés, ne pourra consentir à ce que d'autres provinces, de langue, de nationalité et d'intérêts différents, puissent envoyer à Ottawa un nombre de députés proportionnellement supérieur.

et l'éloquent orateur ajoutait: "Oui, sur la paille! cinquante mille prêtres de France y seront demain et c'est pour cela que nous espérons."

"N'est-ce pas sur la paille, sur la paille de la Crèche que l'Eglise, en ce jour de Noël, a commencé?" "C'est Noël pour l'Eglise de France. Tout Noël est une aurore. Noël quand même!"

France

Rien de notablement changé dans la situation française, depuis le mois dernier. Les séminaristes et les presbytères se vident toujours, et évêques comme prêtres continuent d'être traduits en grand nombre devant les tribunaux, pour délit de messe. Acquittés ici, ils sont condamnés à l'amende ailleurs. On s'entend mieux pour l'iniquité que pour la justice, évidemment. Ce serait le cas de retour: "Erudimini qui iudicatis terram." Quand même, les évêques n'en défendent pas moins à leurs prêtres de se rétracter dans le culte privé, sans une permission spéciale de leur part.—Du Messager Canadien du Sacré-Coeur.

BANDIT EN JAPON.

UNE JEUNE FILLE DE DIX-HUIT ANS TERRORISE LES HABITANTS DE TOUTE UNE REGION.

Une jeune fille de dix-huit ans, Ethel Burrows, est devenue un bandit; elle terrorise les habitants de Dubois et autres parties du Wyoming.

L'une de ces nuits dernière elle apparut tout à coup dans la porte d'une hôtellerie de campagne, et à la pointe de son pistolet elle obligea quatre voyageurs à lui remettre tout leur objets de valeur.

L'hôtelier fut aussi forcé de vider entre ses mains le contenu de sa caisse.

La nuit suivante elle fit une descente dans une ranche et le "rancher", menacé de mort par la terrible fille, fut soulagé de \$50 en billets de banque et de sa montre en or.

A plusieurs reprises ce Fra Diavolo du sexe féminin a volé les voyageurs en plein jour.

L'hôtelier fut aussi forcé de vider entre ses mains le contenu de sa caisse.

La nuit suivante elle fit une descente dans une ranche et le "rancher", menacé de mort par la terrible fille, fut soulagé de \$50 en billets de banque et de sa montre en or.

A plusieurs reprises ce Fra Diavolo du sexe féminin a volé les voyageurs en plein jour.

UNE SOURIS CAUSE UNE PANIQUE

Vienne, 16.—Pendant une représentation de "Die Fledermaus" (la Chauve-Souris), au Théâtre Royal de Josefstadt, une souris grimpa dans les jambes d'une spectatrice. Celle-ci se mit à pousser des cris terribles et se dressa debout sur son fauteuil. Ses voisines suivirent son exemple.

Ce fut bientôt, dans toute la salle, une panique effroyable et on se rua vers les issues.

Sur la scène, les acteurs, ne sachant pas de quoi il s'agissait, s'imaginèrent qu'un incendie venait d'éclater, et ils se précipitèrent à leur tour dans les coulisses.

Il ne fallut pas moins de vingt minutes pour expliquer les causes de cette panique et pour que la représentation fût reprise. Heureusement, tout s'est borné à quelques évanouissements et à des contusions sans gravité.

ROMAN A 15 CENTS Sept volumes pour \$1 00, à votre choix: Meneur de loups—Tueurs de Daims—Châteaux de cartes—Crime d'un autre—Drame à Trouville—Guerre des Paysans—Femme jalouse—Chouans et Bleus—Bourgeoise d'Anvers—L'honneur du mari, 5 volumes—Crime de la Polivrière, 4 volumes—Chasse Royale, 3 volumes—L'affaire rue Provence, 2 volumes—Rêve de Suzy—Bruyère d'Yvonne.—S'adresser Librairie Déom, 47 Sainte-Catherine Est, Montréal.

J. E. Wyatt, SUCCESSION DE HODGSON & WYATT, CAI, NOTAIRE Solliciteur pour les Nova Scotia et Summerside Banks ARGENT A PRETER Bureau: Au dessous de la Clifton House SUMMER IDE P. E. L.,